



## S'Dorfblättla



LE MOT DU MAIRE

Chers habitants de Jungholtz,

Au moment d'écrire cet éditorial, nous abordons une nouvelle étape majeure pour l'avenir de notre pays et de la démocratie ; en effet, ce printemps 2017 a été particulièrement marqué par quatre dimanches dédiés aux élections, présidentielle et législatives.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ». Ces mots inscrits sur notre carte électorale nous rappellent l'une des valeurs de la citoyenneté : le civisme, ce comportement actif dans la vie quotidienne publique. Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la société et doit faire entendre sa voix. Nous sommes citoyens, et à ce titre nous avons le devoir de dire ce que nous voulons ou ne voulons pas, si nous voulons être acteur de notre avenir et préparer celui de nos enfants.

Pour ma part, comme j'ai déjà pu le dire, je souhaite que l'humain revienne au centre des préoccupations des politiques, quels qu'en soient les échelons. Un humain respectueux de l'autre.

Malheureusement on constate [à Jungholtz aussi] qu'un certain nombre d'individus, ont fait le choix de dégrader, casser, voler les fleurs des espaces verts, de ne pas respecter le bien public. Je m'interroge sur la motivation de ces individus pour dégrader, ne pas respecter le bien d'autrui ou commun ? Les services de la Gendarmerie sont informés de ces actes et suivent les responsables de ces incivilités.

Heureusement que la majorité des habitants de Jungholtz trouve le plaisir et l'énergie d'entretenir, d'embellir, de remettre en état le patrimoine, de s'investir dans un projet de réhabilitation. Ils donnent à titre bénévole du temps pour cela avec un objectif : l'intérêt des habitants de la commune, et je les en remercie vivement.

En lisant ce bulletin municipal, vous aurez de nombreuses informations allant des informations administratives au fonctionnement quotidien de la municipalité mais aussi aux travaux en cours.

C'est bien dans la construction et l'énergie pour améliorer notre quotidien que nous continuons d'avancer au service de tous dans notre belle commune, en conservant cette dimension constante : faire en sorte que l'humain soit au centre de nos préoccupations.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un bon printemps et dès à présent un bel été ensoleillé.

Guy HABECKER  
Maire de Jungholtz ■

### Concours Maisons Fleuries



La Municipalité organise le traditionnel concours des «Maisons fleuries» pour récompenser les jardins, jardinets, balcons et terrasses visibles de l'espace public.

Vous pouvez concourir dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

- Maisons avec façade et balcon fleuris
- Maisons avec jardin fleuri

La «visite» sera effectuée par le jury au courant du mois d'août.

*Le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises. Ce label s'engage aujourd'hui sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.*

**MAIRIE HORAIRES  
D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Lundi	9h à 12h	17h à 19h
Mardi	-	14h à 16h
Jeudi	9h à 12h	-

ou sur rendez-vous : 03 89 62 22 11  
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr  
Permanence des élus **lundi de 18 à 20h.**

## Opération tranquilité

### Opération "Tranquilité vacances"

UN cambriolage sur CINQ est toujours commis sans effraction, les auteurs pénètrent par la porte, la fenêtre ou le vasistas ouvert.

### CONSEIL DE PREVENTION

- Informez vos voisins de votre absence. Donnez leur éventuellement une clé.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur précisant la date et la durée de votre absence.
- Installez sur votre portail un autocollant "cette maison est équipée d'une alarme"
- Ne cachez pas vos clés sous le paillason, ni dans ou sous un pot de fleur.
- Faites allumer une lampe la nuit pour faire croire à une présence (minuterie)
- Ne laissez pas de signes éventuels de votre absence. Faites relever votre courrier par un voisin.
- Assurez-vous que vos serrures ne soient pas devenues obsolètes. Si vous devez les changer, installez de bons verrous.
- Trop souvent le portail ou le garage des maisons individuelles n'est pas verrouillé, ce qui facilite le travail des cambrioleurs. Prendre l'habitude de toujours fermer le portail et le garage à clé.
- Protéger vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Un système d'alarme peut toujours être utile. Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous.
- Faites identifier vos objets de valeur par votre assureur et conservez certains de ces objets à la banque dans un coffre. Si cette solution n'est pas pratique, gardez-les sous clé dans un endroit sûr de la maison.

### Remarque :

*Quelques objets sans grande valeur marchande mais d'apparence coûteuse rangés dans le coffret à bijoux pourraient éviter qu'un cambrioleur mette la maison sens dessus-dessous pour trouver des objets de valeur.*

### Les reflexes

Si malheureusement, malgré ces mesures préventives, vous êtes victime d'un cambriolage : ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux et informez immédiatement la brigade de gendarmerie locale.

La connaissance des riverains vous permet d'identifier rapidement les individus étrangers au quartier.

Notez les renseignements que vous ne manquerez pas de communiquer aux gendarmes : nombre et signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers, lunettes, tatouages, accent...) ; type de véhicule (marque, type, couleur, immatriculation, points particuliers : antenne, autocollant ...), propos tenus, direction de fuite.

### Formulaire 'Opération tranquillité vacances'

Demandez au secrétariat de mairie la demande individuelle de surveillance à compléter et transmettre à la brigade de gendarmerie.

## Nouveautés administratives ...

### Modernisation de la délivrance des cartes d'identité

Depuis le 28 mars 2017, les nouvelles cartes d'identité biométriques entrent en vigueur en Alsace. Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont dorénavant traitées selon les mêmes modalités que pour les passeports biométriques. Ainsi, **seules les 59 mairies alsaciennes équipées d'un dispositif de recueil des empreintes pourront délivrer la CNI**. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de Carte Nationale d'Identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Il n'est donc plus possible de venir déposer des dossiers à la mairie de Jungholtz. Par contre, vous pouvez continuer à y chercher vos formulaires.

Les mairies équipées les plus proches de Jungholtz sont : Guebwiller, Ensisheim, Rouffach, Cernay, Thann, Wittenheim.



### Demande de carte d'identité - mode d'emploi

- 1.- Je remplis ma pré-demande en ligne ou je complète le formulaire papier cherché à la mairie.
- 2.- Je rassemble les pièces nécessaires pour mon dossier, il doit être complet avant de me rendre dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil des empreintes biométriques.
- 3.- A cette mairie, l'agent complète mon dossier avec ma photo et numérise mes empreintes digitales.
- 4.- Lorsque ma carte d'identité est disponible, je reçois un SMS.
- 5.- Je vais retirer ma carte à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande.

**Pour aller plus vite, pensez à la pré-demande en ligne !**

### La carte d'identité à portée de clic !

Avant de vous rendre au guichet, vous pouvez remplir le formulaire de demande sur internet sur le site <https://ants.gouv.fr/>, saisir votre état civil et votre adresse, et ainsi gagner du temps lors de votre déplacement en mairie.

Pour effectuer une pré-demande, vous devez disposer d'un compte personnel sur le site de l'agence nationale de titres sécurisés ou bien vous identifier à l'aide du dispositif France Connect. Si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez le créer en quelques clics.

Ce système ne vous dispense pas d'un déplacement en mairie pour déposer votre dossier, mais il vous permet de gagner du temps. Il vous suffira en effet de donner votre numéro de dossier à l'agent municipal pour qu'il récupère vos informations.

Vous n'aurez rien à remplir sur place. La vérification de vos pièces justificatives et la prise de vos empreintes digitales termineront la procédure de demande. Votre titre sera ensuite fabriqué sous quelques semaines et vous serez avertis par SMS de sa disponibilité à la mairie.

**ATTENTION :** la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie équipée d'un dispositif de recueil pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site :  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)





## Chasse aux œufs

PAS DE FÊTE DE PÂQUES sans chocolat... Les enfants de Jungholtz ont reçu une invitation pour aller chercher les traditionnels œufs en chocolat ce lundi de Pâques.

Malgré une météo en contraste complet avec celle très estivale de la semaine précédente, de nombreux enfants, équipés de bottes et parapluies, sans oublier le panier destiné à la récolte, se sont retrouvés le lundi de Pâques, au parc, pour une recherche d'œufs de Pâques.

C'est sous la pluie, mais dans la bonne humeur, qu'ils couraient dans le parc à la recherche des œufs dissimulés dans les touffes d'herbes et les racines d'arbres.

Des centaines d'œufs découverts pour régaler petits et grands. Les organisateurs de l'AGSPJ et les autres membres du conseil municipal ont tout mis en œuvre pour le plus grand plaisir des enfants. Les yeux des plus petits



s'agrandissent à chaque papier de couleur découvert. Rouges, jaunes, bleues, vertes, les friandises remplissent les petits paniers. « La récolte est fructueuse », lance une mamie accompagnant ses petits-enfants.

Pour les plus grands, c'est un concours à points qui a récompensé la récolte, et les trois premiers ont eu droit à un lot un peu plus conséquent. Après un ratissage complet, tous ont repris le chemin du retour à la maison pour se mettre au chaud.

## Grand Anniversaire

Le 12 avril, François REYER a fêté son entrée dans le club respectable des octogénaires de Jungholtz.

C'est à la maison Zimmermann d'Issenheim où il réside, que sa fille Nathalie a organisé ce goûter sympathique permettant à la délégation de la municipalité de lui rendre un hommage chaleureux. A cette occasion, M. François REYER, pilier durant de longues années, de l'association des aviculteurs de Jungholtz, a également eu la surprise de la visite des membres du comité de l'association dans laquelle il est à présent membre d'honneur. C'est à juste titre d'ailleurs que Henri KAUFFMANN a rappelé qu'aujourd'hui encore c'est la fameuse



recette des carpes frites de François qui est utilisée par Jacqueline qui a pris sa relève en cuisine lors des manifestations organisées par les aviculteurs. Cette soirée d'anniversaire a été une belle occasion de partager un moment convivial autour d'un verre, un beau moment empreint d'émotion et d'évocations de souvenirs.







## 2<sup>ème</sup> Journée Citoyenne



L'initiative, née en 2008 à Berrwiller, fait la part belle à la convivialité et la solidarité. Pour cette deuxième édition à Jungholtz, plus de **50** habitants de 4 à 70 ans (peut être plus...) se sont mobilisés pour retrousser leurs manches en ce samedi 27 mai, permettant la réalisation de nombreux chantiers répartis sur l'ensemble du ban communal.

Objectif de la journée : travailler ensemble pour l'embellissement du village. Peindre, visser, poncer, percer, tondre, sourire, planter, arroser, nettoyer, échanger, ratisser, biner, transporter, couper, ramasser, transpirer, éplucher, couper, coller, transporter, rire, autant d'actions que chacun et chacune se sera employé à mener à bien

pour un résultat on ne peut mieux réussi.

Cette journée de travail s'est déroulée sous un beau soleil dans la joie et la bonne humeur et s'est poursuivie d'un repas champêtre, en toute convivialité en toute citoyenneté.

Je tiens personnellement à dire un grand MERCI à tous les bénévoles qui ont fourni un travail formidable tout au long de cette belle journée, aux entreprises locales présentes avec leur savoir faire et leur matériel professionnel. Un travail bénéfique pour l'ensemble de la population.

Rendez-vous en mai 2018.





# Activités de la Musique Harmonie

MUSIQUE HARMONIE - JUNGHOLTZ  
fondée en 1838



samedi  
29 avril 2017  
à 20h15

Les musiciens de l'HARMONIE de Jungholtz placés sous la direction de Pierre KAUFFMANN ont préparé un programme varié et dynamique pour le traditionnel concert annuel.

La passion qui anime ces musiciens, qui ont plaisir à se rassembler pour se former, déchiffrer les partitions et découvrir de nouveaux répertoires, se ressent à travers toutes les sensibilités exprimées durant ce concert proposant un répertoire alliant tradition, œuvres contemporaines et recherches inédites.

La musique HARMONIE de Jungholtz se produit régulièrement en concerts, lors d'aubades et de cérémonies diverses. Parmi les différentes manifestations assurées par l'ensemble musical, le concert de printemps représente un moment phare de la saison.



Cette soirée a aussi été l'occasion de découvrir l'Orchestre Départemental de Côte d'Or placé sous la direction de Luc BOUHABEN, chef d'orchestre largement et sympathiquement ovationné par ses musiciens.



Le programme s'est clôturé en beauté avec les deux formations réunies pour le 'grand final' (un peu à l'étroit sur la scène) et le tirage de la 'tombola des roses'.



## En bref ... Location de bennes

➔ La CCRG propose aux particuliers et aux professionnels la mise à disposition de bennes de récupération de gravats (8m<sup>3</sup>) ou de déchets verts (20m<sup>3</sup>) Déposées et récupérées à domicile par FloRIOM SPL.

➔ Pour + d'infos, contactez le **Service Environnement 13 rue de l'Electricité - au 03 89 62 12 34** (dites «Déchets»)

	Benne « gravats »	Benne « déchets verts »
<b>Déchets acceptés</b> 	béton, tuiles, briques, gravats, agglos, cailloux, terre cuite	tonte, tailles, feuillages, branchages, écorces, déchets végétaux



## Communication - Service Petite Enfance



Dans le cadre de sa **compétence petite enfance**, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'attache à développer une offre d'accueil de qualité et de proximité sur le territoire, en favorisant l'accueil collectif mais également l'accueil individuel.

**Pour connaître la liste des assistants maternels, veuillez contacter les animatrices du RAM** Intercommunal [Relais Assistantes Maternelles] qui gèrent l'offre et la demande d'accueil du jeune enfant en tenant à jour et en diffusant une liste confirmant les disponibilités des assistantes maternelles agréées par commune et vous guideront dans vos recherches.

### Assistant maternel : un métier de la petite enfance !

Le Relais Assistantes Maternelles intercommunal (RAM) recense 260 assistants maternels agréés pour un potentiel de plus de 700 places, répartis sur 19 communes du territoire. Un nombre important de ces assistants maternels fera valoir ses droits à la retraite dans les années à venir, c'est donc un secteur qui recrute, d'autant que le mode d'accueil individuel est le premier mode de garde utilisé par les familles.

#### Mais qui sont ces professionnels et comment devenir assistant maternel ?

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui, moyennant rémunération, accueille à son domicile ou dans une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), des enfants confiés par leurs parents. Un agrément, délivré par le Président du Conseil Départemental, est indispensable pour exercer ce métier.

L'agrément est une autorisation de travailler : il est accordé en fonction de critères précis garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants susceptibles d'être accueillis.

Devenir assistant maternel demande une réflexion sur un projet professionnel qui consiste à travailler à domicile. De même, un environnement favorable et sécurisant pour l'accueil d'enfants est essentiel. Une réunion d'information avec remise du dossier de demande d'agrément constitue la première étape de la démarche, suivie par une visite et un entretien avec un travailleur social, puis par une

formation de 60 heures dans un premier temps, avant l'accueil du premier enfant (60 heures seront encore à effectuer dans les 2 années après l'obtention de l'agrément), et une épreuve professionnelle du CAP Petite Enfance. La formation est gratuite.

Le RAM accompagne les assistants maternels et les parents dans toutes les démarches liées à l'accueil de l'enfant : information complète sur les modes de garde, accompagnement administratif, temps de rencontres, temps d'animations, organisation de formations et gestion de l'offre et de la demande sur les communes du territoire.

Le RAM organise également des ateliers d'éveil, chaque semaine, à destination des enfants accueillis par des assistantes maternelles en partenariat avec les MAM du territoire, ludothèque, médiathèques, périscolaires...

#### Pour plus de renseignements contactez :

**Sonia SCHATT** accueil RAM à Soultz : 03.89.74.83.10  
[ramsoultz@cc-guebwiller.fr](mailto:ramsoultz@cc-guebwiller.fr)

**Véronique SYREN** accueil Ram à Buhl : 09.67.53.62.45  
[rambuhl@cc-guebwiller.fr](mailto:rambuhl@cc-guebwiller.fr)



Le moment des comptines pour se dire bonjour !



Le moment des histoires !

## La Presse en parle

Article paru dans les éditions des DNA du 11 mai 2017

**Soultzeren - Quilles - Finale de la coupe de France Saint-Gall**

La piste de quilles de Soultzeren a accueilli le 29 avril dernier la finale de la coupe de France Saint-Gall.

Le match a opposé Biesheim à Jungholtz. En plus de leurs supporters, les deux équipes étaient encouragées par le maire et les joueurs de l'association sportive de quilles de la commune de Soultzeren qui accueillait la rencontre.

Après la victoire de Biesheim par 4 à 2, avec des scores de 1290 à 1238, les quilleurs et les officiels sous la houlette de Guy Unverzagt, président du comité directeur Saint-Gall, se sont retrouvés autour d'une même table pour partager un bon repas dans une ambiance décontractée et de franche camaraderie. ■



Photo de famille pour la finale de la coupe de France Saint-Gall. DOCUMENT REMIS



## Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 1945, à 15h00, les cloches de toutes les églises sonnent officiellement la fin de la Seconde guerre mondiale tandis que le Général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique.

La célébration de ce jour de victoire instauré dès 1946 a considérablement évolué jusqu'en 1981 (loi n°81-893 du 2 octobre 1981), date à partir de laquelle un consensus s'est fait pour consacrer le 8 mai jour férié et jour de fête nationale.

C'est donc devant le monument aux morts que le Conseil Municipal a invité la population de Jungholtz à s'associer à cette célébration du souvenir du 72<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe, avec la reddition pure et simple des armées allemandes face aux Alliés.

Après le rassemblement devant le monument aux morts pour la lecture du discours du Ministre des anciens combattants, et le dépôt de la gerbe, une minute de silence a été observé pour commémorer la mémoire des faits d'armes des grands



hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles et militaires des guerres.

Le vin d'honneur a été servi dans la salle du conseil municipal. ■

## Travaux du 1<sup>er</sup> Mai ...



Une activité peu habituelle régnait en ce 1er mai, dans la rue des tuiles.

La cause, une fuite d'eau ... avec pour conséquence un mince filet d'eau aux robinets des habitants de Jungholtz !

Toute l'équipe était "sur le pont" en ce 1er mai ; Monsieur le Maire... à la pelle, Sylvain à la pioche, Francis à la vanne, Marc au camion, Serge en Maitre de cérémonie !

Tout ce 'chantier' pour colmater une fuite d'eau détectée au niveau de la rue des tuiles.

Coup de chapeau à cette équipe pour son travail ; le soir tout était rentré dans l'ordre. ■



## Appel au civisme : dépôts sauvages

**"Nous constatons des dépôts sauvages d'ordures ménagères aux abords du village et de la Basilique de Thierenbach"**

Les abandons de déchets, volontaires ou insoucians, les dépôts sauvages, constituent un véritable fléau pour la commune.

Nous vous rappelons qu'aujourd'hui la totalité des déchets possède une filière de collecte : ordures ménagères, compostage, recyclage, les sacs jaunes, les encombrants, les produits spéciaux (ferrailles, déchets dangereux ...)

Avec toutes ces solutions, il est très dommageable que des dépôts sauvages soient constatés sur notre commune. Aussi, nous rappelons que nous n'hésiterons pas, comme la loi nous l'autorise, à verbaliser tout dépôt pouvant d'une

manière ou d'une autre être relié à son auteur. Tout contrevenant s'exposera à une amende !

Si la municipalité a pour mission de garantir le nettoyage de ses espaces publics, il appartient à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme et en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Ces incivilités pèsent sur l'image de notre village. A travers ce manque de civisme, c'est le cadre de vie de la population qui est touché mais aussi les deniers publics, puisque cette charge de travail représente un coût supplémentaire pour la commune !

**LA PROPRETE EST L'AFFAIRE DE TOUS !**





# Communiqué de Presse - Espace Info Energie - mai 2017

## Comment économiser l'énergie, quels travaux réaliser pour isoler sa maison, quels matériaux et système de chauffage choisir, quelles aides financières possibles ?

Autant de questions à se poser avant de signer toute commande et à poser à des spécialistes indépendants qui ont une approche globale de la rénovation énergétique de l'habitat.



C'est la mission de Quentin Meyer, conseiller espace INFO ENERGIE du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, qui a pris ses fonctions mi-avril. Titulaire d'une licence professionnelle Energies Nouvelles, Développement Durable, Génie Climatique et Énergétique, Quentin Meyer dispense aux particuliers des conseils et informations sur l'amélioration thermique et énergétique de leur habitation ainsi que sur les aides financières. Le service est financé par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Région Grand Est et le Pays RVGB.

Vous pouvez dès à présent prendre contact avec votre conseiller info énergie par téléphone ou par mail, pour un simple conseil ou prendre rendez si vous avez besoin d'informations détaillées.

**Il n'a rien à vous vendre, et ça change tout !**

## Besoin d'enquêter sur vos consommations ?

L'espace INFO ENERGIE DU PAYS Rhin-Vignoble-Grand Ballon met à votre disposition, gratuitement, des outils de mesure pour vous aidez à cibler et quantifier vos consommations énergétiques et ainsi vous permettre de définir les possibilités d'économies d'énergie.

- Thermomètre infrarouge
- Wattmètre
- Enregistreur USB de température
- Débitmètre

Sur réservation uniquement

## Ravalement de façade, rénovation de toiture, aménagement de pièces : Quand devez-vous isoler ?

Selon le décret n°2016-711 du 30 mai 2016 applicable depuis le 1er janvier 2017, il peut être obligatoire de coupler vos travaux de ravalement de façade ou de rénovation de toiture à des travaux d'isolation thermique. N'hésitez pas à contacter votre conseiller en amont de tout projet.

## Votre conseiller INFO ENERGIE :

### Quentin Meyer

Conseiller Espace INFO ENERGIE du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon - Espace du Florival  
170 rue de la République - 68500 Guebwiller  
06.83.03.89.22

eie@rhin-vignoble-grandballon.fr



**AGISSEZ AVANT D'ÊTRE PIQUÉ!**  
ÉLIMINEZ L'EAU STAGNANTE!

**Pour une lutte efficace, adoptez les bons gestes**

La plaquette est disponible en Mairie

Conseil départemental Haut-Rhin

**TOUS LES INSECTES QUI VOLENT NE SONT PAS DES MOUSTIQUES!**

Les moustiques ont un organe piqueur et font généralement moins d'1 cm. Ils sont de couleur allant du brun au noir et présentent souvent des taches ou des anneaux clairs.

**Cycle de vie du moustique**

Dans des conditions optimales, le cycle peut être réalisé en moins de 10 jours

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence. Dans les marais, les fossés, les zones inondables et sur le domaine public, des traitements sont réalisés par la Brigade Verte, à l'aide d'un larvicide d'origine biologique.

**Chez soi, c'est à chacun de faire le nécessaire, en supprimant systématiquement l'eau.**

**Aedes albopictus**  
ou « moustique tigre »

Originaires d'Asie, ce moustique est avant tout nuisant et pique durant la journée.

De très petite taille, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro.

Il est noir, présente une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps et les pattes.

Il peut transmettre certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.

Pour signaler la présence de ce moustique, ou simplement pour vous informer: [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

**BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN**  
Service de démoustication  
92 rue Mal. de Lattre de Tassigny  
68360 SOULTZ  
Tel.: +33 3 89 74 90 16 ou +33 3 89 74 84 04  
Fax: +33 3 89 74 66 79  
operationmoustiques@wanadoo.fr  
[www.brigade-verte.fr/demoustication](http://www.brigade-verte.fr/demoustication)



# Communication

Extrait du communiqué de l'ARS Grand Est : Synthèse du contrôle sanitaire

## Qualité de l'eau distribuée en 2016 - JUNGHOLTZ

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guides

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de JUNGHOLTZ est alimentée en eau par une source communale et cinq sources de la commune de RIMBACH près de Guebwiller. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 28/11/1975 et le 02/10/2007 et disposent de périmètres de protection. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés à la source communale et au mélange des sources de Rimbach près de Guebwiller, au réservoir et sur le réseau de distribution.

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

### DURETEE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 1,0°f (degré français)
- pH : 6,6

Eau très douce (très peu calcaire)

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation ...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du

robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable.

### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 1,1 mg/l
- Teneur maximale : 1,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Référence de qualité**

- Teneur moyenne en chlorures : 1,5 mg/l

**Chlorures : 250 mg/l**

- Teneur moyenne en sodium : 2,7 mg/l

**Sodium : 200 mg/l**

- Teneur moyenne en fluor : < 0,1 mg/l

**Fluor : 1,5 mg/l**

### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

### MICROPOLLUANTS - SOLVANTS - RADIOACTIVITE - AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE et PESTICIDES

En 2016, l'eau produite et distribuée par la commune de JUNGHOLTZ est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54036 NANCY Cedex



### Information : Pollution / Les vignettes de couleurs ...



Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé délivré à partir des informations figurant sur le certificat d'immatriculation (ou carte grise) du véhicule.

Il atteste de la classe environnementale du véhicule en fonction des émissions de polluants.

Ce service permet en quelques clics :

- de connaître le classement de son véhicule
- d'effectuer une demande de certificat qualité de l'air.

#### Qui est concerné ?

Tous les véhicules routiers : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds, bus et autocars

#### Qu'est-ce que je risque ?

Dans les zones de circulation restreinte (ZCR) comme Paris et des métropoles comme Lyon, Grenoble, **Strasbourg**, Bordeaux, Dijon, Toulouse, Rouen, Avignon, Cannes (liste non exhaustive), les automobilistes qui n'auront pas la vignette Crit'Air seront passibles d'une **amende de 68 € à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 [décret publié au Journal officiel du 7 mai 2017].**

[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)





# Association "4 pour 1"



L'association 4 pour 1, représentée par son président Georges Antunes, propose depuis 14 ans, aux enfants de 6 à 18 ans, des activités de proximité en fédérant quatre villages (Jungholtz, Rimbach Zell, Rimbach et Wuenheim) autour d'un même projet, une même volonté et dans un même esprit d'ouverture à tous.



Le partenariat avec les communes, les associations et les bénévoles permet de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles sur les 4 communes. Sur l'année cela représente 1304 heures de bénévolats et environ 3000 heures d'activité pour les enfants.

Ce printemps 14 activités ont été proposées dans le cadre des 2 semaines de vacances de pâques. Vacances sportives, culturelles ou insolites il y en a pour tous les goûts. (foot de table, karting, self défense, mountain board, jeux, cuisine, ongles, escalade, bowling, équitation, pêche, scrapbooking, bricolage, tir).



Le programme d'un été dynamique est déjà en préparation avec sa trentaine d'activités. ■

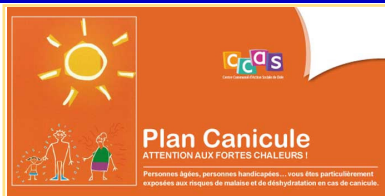


## Déclaration meublé de tourisme ou chambre d'hôte

Tout ou partie d'une résidence principale ou secondaire proposée à la location saisonnière doit faire l'objet d'une déclaration en mairie de meublé de tourisme (cerfa n°14004\*02, formulaire déclaration meublé de tourisme) ou de chambre d'hôtes (cerfa n°13566\*02, formulaire déclaration chambre d'hôtes).

Les formulaires sont disponibles en mairie et sur [www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr). Une fois le formulaire dûment complété il doit être remis en mairie contre récépissé.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.



## PLAN CANICULE 2017- INSCRIPTIONS

Depuis quelques années, en cas de forte chaleur estivale, le Préfet peut déclencher le «plan canicule».

Dans ce cadre, le maire est dans l'obligation de tenir un registre nominatif des personnes de plus de 65 ans vulnérables, fragiles, isolées et/ou handicapées vivant à domicile. Le recensement est facultatif et volontaire ; il peut être fait par la personne elle-même, par son représentant ou, après accord de la personne, par un tiers (médecin, service ou personne intervenante, voir même un voisin).

Toute personne qui souhaite figurer sur le registre «Alerte Canicule» de la commune de Jungholtz doit compléter un formulaire disponible au secrétariat de la Mairie.



## Travaux ...

Dans la cour de l'école, la "caserne des pompiers", c'est ainsi que nous avons coutume de nommer ce bâtiment de briques rouges. Une construction à colombages, pans de bois, moellons et matériaux légers ; une construction qui dans le passé a abrité une cellule de dégrisement, selon les dires de certains anciens du village ... puis la caserne des pompiers et au cours des dernières années du stockage hétéroclite, nécessitant de procéder à un grand coup de nettoyage et de rangement du bâtiment.

Une fois les travaux de nettoyage entrepris, l'équipe municipale est allé de surprise en surprise...



La première étant l'effondrement du mur donnant sur la rue de Rimbach !

Mais côté cour de l'école, c'est tout le mur "ventru" qui menace de lâcher et compromettre la sécurité dans la cour de l'école !



Qu'à cela ne tienne le projet de réhabilitation poursuit son chemin, 2/3 en préau accessible côté école pour les enfants et 1/3 de préau accessible aux parents attendant les sorties d'école.



Toutefois, malgré les renforts temporaires mis en place, c'est toute la structure du bâtiment qui s'est révélée d'une extrême fragilité ! Nous mettant devant une décision cruciale à prendre : prescrire la réparation, comme initialement prévu, ou programmer la démolition du bâtiment qui, en l'état, fait courir un péril imminent à toute personne se trouvant à proximité. C'est donc cette dernière décision qui est rapidement mise en œuvre avec l'aide précieuse de Sylvain, Jean Jacques et Maurice Munsch avec leurs engins de chantier. ■





## Etat Civil

### Grands Anniversaires (70 ans et plus)

	ARNOLD née SCHLIENGER Denise	12/06/1938
<b>J</b>	BALDINGER Jean Paul	22/06/1947
	BLUEM Pierre	16/06/1941
<b>U</b>	BRUCKER née BRACH Marie	11/06/1944
	ELSAESSER Jean	16/06/1942
	HESSE Gérard	21/06/1935
<b>N</b>	WEHRELEN Jean Pierre	18/06/1947
	ZIEGLER née LAMBERT Marcelle	25/06/1935
	ADAM Gilbert	03/07/1940
<b>J</b>	ALTHEIMER Lucien	06/07/1926
	BIEBLER née TSCHUDY Erna	12/07/1938
<b>U</b>	BLUEM née SCHAFFHAUSER Christiane	23/07/1945
	HESSE née WELLENREITER Liliane	11/07/1939
	KAUFFMANN Henri	06/07/1934
<b>L</b>	LAPP Joseph	20/07/1932
	LAPP née HAEGEL Marie	10/07/1935
<b>L</b>	LEDIN Jean Louis	12/07/1947
	MARY André	20/07/1941
<b>E</b>	WICKY Charles	30/07/1947
	BLUEM née EGERT Anne Marie	13/08/1939
	BRUCKER Rémi	31/08/1940
<b>A</b>	GROFF Maurice	09/08/1938
	GROSS née MISTLER Marie Thérèse	21/08/1924
<b>O</b>	HOEFFERLIN née LODA Simone	29/08/1936
<b>U</b>	KURST née MARTIN Anne	20/08/1942
	LAUCHER née KATZ Marie Bernadette	18/08/1938
<b>T</b>	MEYER François	16/08/1944
	NILLY Jean Pierre	02/08/1947
	PERICAS Paul	21/08/1942

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler (de préférence par écrit) afin que nous puissions en tenir compte.

## Journée du Patrimoine

### Patrimoine et jeunesse

Samedi 16 septembre 2017

Pour préparer au mieux cette animation, la "commission patrimoine" fait appel à vous pour la réalisation d'un livret qui permettra de guider petits et grands à travers les rues du village pour découvrir notre patrimoine.



Sur quelle façade se trouve cette sculpture ?

L'objectif sera d'aborder le patrimoine de manière ludique en s'adressant aux jeunes et aux familles ; faire découvrir les trésors cachés du village "le nez en l'air" ... Le livret que nous pourrons préparer ensemble au courant de l'été sera proposé aux participants lors du départ de la visite.

## Dates à noter

27 Mai	2 <sup>ème</sup> Journée Citoyenne
11 Juin	Elections Législatives - 1 <sup>er</sup> tour
18 Juin	Elections Législatives - 2 <sup>ème</sup> tour
18 Juin	Kermesse d'été dans le parc
25 Juin	Amicale des Pompiers - Jambon à la broche
2 Juillet	Garden Party - Musique Harmonie
14 Juillet	Fête Nationale
30 Juillet	Marché aux puces
10 Sept.	Fête de la Basse Cour & de la Nature
16 Sept.	Journée Européenne du Patrimoine
14 Oct.	Dîner-Concert organisé par l'AGSPJ



### Marché aux Puces

Le 30 juillet 2017, le marché aux puces se tiendra rues creuse et près du vallon de 7h à 17h.

Le marché est organisé par l'association 'Coup de Cœur'.

Le bar et le buffet se tiendront dans la cour de l'école maternelle.

Pour tout renseignement et inscription vous pouvez contacter Francis LAUCHER au 06 01 33 27 50

## Rappels

La qualité de vie à Jungholtz, si chère à tous ses habitants, ne peut exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens.

### Vitesse excessive Stationnement "anarchique"

Amener ses enfants ou petits-enfants à l'école peut s'avérer être un véritable parcours du combattant en raison de stationnements hors des places de parking, de la vitesse excessive, de manœuvres de recul sans contrôle.

Afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales et comptant sur le civisme de chacun, il est demandé à tous, de se garer correctement sur les emplacements prévus à cet effet et uniquement ceux-ci !







# Argus de la Commune ...



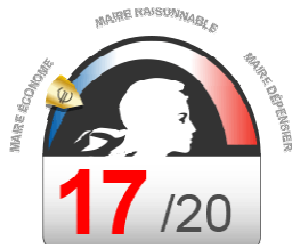
L'Argus des communes ! publié par l'Association "Contribuables Associés" interpelle les maires, premiers élus de France en donnant une note et un diagnostic financier selon une méthodologie identique pour toutes les communes françaises.

Voici les résultats de la commune de Jungholtz. Pour en savoir plus sur la méthodologie, rendez-vous sur le site : [www.contribuables.org/argus-des-communes](http://www.contribuables.org/argus-des-communes)

17/20 est la note d'après le niveau des dépenses 2015 de la commune de JUNGHOLTZ (68500)  
922 habitants

HAUT-RHIN (68) - Alsace

Établissement Public de Coopération Intercommunale : CC REGION DE GUEBWILLER



## Les données budgétaires depuis 2008 : dépenses, prélèvements et dette

### DÉPENSES

Selon le site "Contribuables & Associés", c'est le niveau de dépenses totales par habitant qui permet de calculer la note du maire de la commune, par comparaison avec les autres communes de même taille.

Ce paramètre est important, car des dépenses élevées nécessitent des ressources élevées (impôts, subventions, dette...)

Les dépenses de la commune (rapportées au nombre d'habitants) sont la somme des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement de la commune. Les dépenses de personnel sont une partie des

dépenses de fonctionnement, mais permettent d'avoir une idée de la bonne gestion de la commune.

L'évolution des dépenses permet de mesurer l'effort fait par la commune pour les maîtriser pendant le dernier mandat. La note principale mérite d'être nuancée par cette seconde note : La **note d'évolution des dépenses de la commune (hors EPCI) entre 2008 et 2015 est de :**

19 / 20



-27.1 % par an

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses totales de la commune par habitant	595 €	1551 €	1564 €	1131 €	1311 €	776 €	982 €	716 €
dont Dépenses de Fonctionnement par habitant	387 €	393 €	417 €	493 €	780 €	461 €	453 €	451 €
dont Dépenses de Personnel par habitant	157 €	168 €	177 €	169 €	186 €	188 €	186 €	179 €
Dépenses de la communauté de communes (donnée disponible uniquement pour l'année 2015) *	n.c	n.c	n.c	n.c	597 €	n.c	n.c	n.c

\* Les dépenses de la commune à une communauté de communes, échelon administratif supplémentaire peuvent atteindre des niveaux très élevés. En effet, à l'échelle de la France, les dépenses des communautés de commune représentent plus du quart des dépenses totales de l'échelon communal.

En 2015, les dépenses par habitant de la communauté de communes s'élèvent à : 0 €. En additionnant les dépenses de la commune à celles de la communauté de communes, la dépense totale par habitant s'élève à **716 €**.

### IMPÔTS ET TAXES

Fiscalité locale - Prélèvements - Tendence depuis 2008 : + 2.7 % par an

Les impôts et taxes sont à la fois prélevés sur les habitants et sur les entreprises.



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prélèvements totaux par habitant	196€	213€	218€	223€	237€	242€	247€	238€
Impôts locaux de la communauté de communes	n.c	n.c	n.c	n.c	253 €	n.c	n.c	n.c

### Évolution des taux

La fiscalité locale repose pour l'essentiel sur 4 taxes différentes : la **taxe d'habitation**, la **taxe sur le foncier bâti**, la **taxe sur le foncier non bâti** et la **contribution territoriale des entreprises**. Les montants prélevés sont le résultat d'un calcul basé sur l'assiette (la base taxable) et les taux (le pourcentage prélevé sur cette base). Seuls les taux sont votés par le conseil municipal.

### DETTE

Tendance depuis 2008  
1.5 % par an



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dettes par habitant	377€	674€	599€	682€	601€	512€	427€	331€

Quand les impôts, les taxes, les subventions et les dotations de l'Etat ne suffisent pas à financer les dépenses de la commune, le maire peut avoir recours à l'endettement. Le remboursement des anciennes et nouvelles dettes a un coût croissant au fur et à mesure que la commune contracte de nouvelles dettes. Les intérêts de la dette alourdissent les dépenses de fonctionnement.